

INFORMATIONS GÉNÉRALES

RÈGLEMENTS DE L'ÉCOLE À L'INTENTION DES PARENTS

Sécurité des élèves

La sécurité des élèves est importante pour nous. Afin d'offrir un environnement sécuritaire, nous vous demandons de ne pas circuler dans l'école sans autorisation, dans le but de contrôler les allées et venues des adultes à l'école. Veuillez vous présenter au secrétariat si vous souhaitez communiquer avec votre enfant.

Langue de communication

À l'école, votre enfant doit parler **le français**, en classe comme dans la cour d'école, sauf durant le cours d'anglais.

Code vestimentaire

Mon habillement est respectueux des autres et de moi-même en tout temps. Les vêtements ne doivent pas avoir de messages ou dessins violents. Les enfants doivent être habillés en fonction de la température et de la saison. En hiver, les élèves doivent porter : des bottes, un manteau, un pantalon de neige, une tuque, un foulard ou un cache-cou et des mitaines ou des gants.

Saines habitudes de vie

Nous vous encourageons à adopter de saines habitudes de vie avec vos enfants, en accordant une importance particulière à l'hygiène corporelle, par exemple en veillant à ce que votre enfant se lave quotidiennement, se brosse les dents matin et soir, porte des vêtements propres et adopte de bonnes habitudes après les activités physiques. Il est également recommandé de s'assurer que votre enfant dorme entre 9 et 11 heures par nuit et de limiter l'utilisation des jeux vidéo à moins d'une heure par jour.

Médicaments

Le personnel de l'école ne peut donner un médicament à votre enfant sans votre autorisation et sans prescription lorsque celui-ci est malade. Vous devez communiquer avec le secrétariat pour remplir un formulaire d'autorisation.

Jouets et appareils électroniques

L'école n'est pas responsable des objets perdus, endommagés ou volés. Les jouets et objets personnels provenant de la maison (ballons, jeux, cartes, etc.) sont interdits à l'école. Le matériel nécessaire aux périodes de jeux est fourni par l'école. Les appareils numériques personnels sont interdits en tout temps (tablette, téléphone cellulaire, montre intelligente, écouteurs, console de jeu, etc.), tant à l'intérieur que sur le terrain de l'école. En cas de non-respect, l'appareil sera confisqué et les parents devront se présenter à l'école pour le récupérer. Afin de respecter la vie privée de chacun, tout objet

permettant de prendre des photos ou des vidéos est interdit à l'école et lors des sorties éducatives, sauf avis contraire de l'enseignant ou de la direction.

Boîte à lunch

Il est important que votre enfant arrive le matin avec sa boîte à lunch et sa collation saine. Nous n'acceptons pas des repas de restauration rapide à l'école, par exemple : hamburger, frites, hot-dog et autres aliments gras et peu nutritifs. De plus, pour la salubrité des aliments, il est important de séparer les aliments chauds des aliments froids et d'avoir une glace réfrigérante dans la boîte à lunch de votre enfant pour assurer la conservation adéquate des aliments tout au long de la journée.

Nous vous encourageons également à mettre dans la boîte à lunch de votre enfant des ustensiles réutilisables.

Anniversaire des élèves

Nous n'acceptons pas les gâteaux à l'école lors de l'anniversaire de votre enfant, en raison de l'organisation des activités d'apprentissage en classe et des allergies présentes chez certains élèves.

Cours d'éducation physique

Les enfants doivent apporter des vêtements de rechange pour le cours d'éducation physique : short ou pantalon de style jogging et chandail à manches courtes.

Cours d'arts plastiques

Nous vous demandons de fournir à votre enfant un tablier ou une vieille chemise afin de ne pas salir ses vêtements lors d'activités d'arts plastiques.

Vous voulez une rencontre avec un membre du personnel

Il est nécessaire de prendre rendez-vous si vous désirez rencontrer un enseignant, un membre du personnel ou la direction. Vous devez communiquer avec le secrétariat de 8 h 00 à 12 h 15 ou de 13 h 15 à 16 h 00. Vous pouvez aussi laisser un message dans l'agenda de votre enfant.

L'horaire de l'école est de 8 h 00 à 16 h 00. Si vous souhaitez prendre un rendez-vous, il est préférable de le planifier dans ces heures. Veuillez noter que le secrétariat est fermé de 12 h 15 à 13 h 15.

L'assiduité et la ponctualité sont importantes pour nous

Il est très important que tous les élèves arrivent à l'heure et fréquentent l'école de façon régulière. Il s'agit de deux éléments importants qui contribuent à la réussite de votre enfant. Voir l'horaire de l'école.

Votre enfant doit s'absenter

Pour toute absence de votre enfant, vous devez téléphoner au secrétariat de l'école au 596-7330 et composer le poste 6297 ou l'indiquer sur le portail *Mozaik* afin de nous aviser du motif de l'absence.

Votre enfant doit s'absenter pour un rendez-vous

Autant que possible, il serait préférable de prendre les rendez-vous en dehors des heures de classe. Si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des classes, vous devez nous en informer l'enseignant(e) par écrit dans l'agenda ou le secrétariat par courriel ou par téléphone.

En cas d'urgence ou d'évacuation

En cas d'urgence, un numéro de téléphone autre que le vôtre est obligatoire. Il est important de communiquer ce numéro à l'école.

En cas d'accident à l'école ou de maladie

En cas d'accident, l'école donne les premiers soins et informe aussitôt les parents. Si votre enfant doit quitter l'école en raison d'un accident ou de maladie, l'école communiquera toujours avec vous.

En cas de tempête

Dans le cas d'intempéries majeures, tempête de neige ou de verglas par exemple, vous devez consulter le site du CSSDM dès 5 h 30 le matin. Vous aurez de l'information concernant l'ouverture ou la fermeture des écoles. Assurez-vous d'avoir un plan B pour la sécurité de votre enfant.

Absence prolongée ou départ définitif de l'école

Si votre enfant quitte l'école en cours d'année scolaire, que ce soit :

- Pour une période déterminée dans le cas d'une maladie ou d'une hospitalisation, informer l'école de la date de départ et de retour en mentionnant le motif de l'absence.
- Pour une absence en raison d'un voyage, vous devez remplir un formulaire que nous vous fournirons au secrétariat de l'école. Selon les règles en vigueur, il se peut que l'inscription de votre enfant soit annulée.
- Pour un départ définitif de l'école, veuillez le signaler au secrétariat ainsi qu'à l'enseignant en mentionnant votre date de départ.

Stationnement

Utilisez le débarcadère devant l'école pour vous stationner ou débarquer vos enfants. Le stationnement est réservé aux membres du personnel seulement. C'est une question de sécurité

SERVICE DE GARDE ET SERVICE DE DÎNER

Nous avons un service de garde qui est ouvert de 7 h à 18 h. Les enfants inscrits doivent fréquenter le service de garde un minimum de 3 jours par semaine pour avoir droit au tarif de **9,70\$ par jour.**

Si vous devez arrêter ou modifier le service de garde ou le service de dîner :

1. Toujours contacter le technicien du service de garde. Vous devez obligatoirement nous aviser deux semaines à l'avance. Si l'école n'est pas avisée, les journées seront facturées.
2. Les frais du service de garde ou du service du dîner sont payables À CHAQUE DÉBUT DU MOIS.
 - 2.1 Les paiements se font par Interac. Nous n'acceptons pas d'argent comptant.
 - 2.2 En cas de retard de paiement, veuillez prendre une entente avec le technicien du service de garde.
 - 2.3 Un retard de paiement de 75 jours sans entente avec l'école peut entraîner :
 - un arrêt de service
 - l'envoi du compte au recouvrement
3. Le service de garde et le service du dîner sont deux services qui doivent s'autofinancer. Pour cette raison :
 - Les frais seront facturés pour toute la période, et ce même si vous décidez de partir en voyage pendant l'année scolaire.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec le technicien du service de garde, au 514-596-7338.

**RÈGLES DE FONCTIONNEMENT
SERVICE DU DÎNER**

RÈGLES :

- ❖ Dans les corridors, les casiers et le gymnase, je parle doucement.
- ❖ À la table, je m'assois.
- ❖ Je mange calmement sans faire de dégâts.
- ❖ Je lève la main si j'ai besoin d'aide.
- ❖ J'écoute les consignes de l'éducatrice en tout temps.
- ❖ Je laisse ma place propre avant de quitter.

COLLATION SANTÉ

Une collation santé sera offerte par l'école du mois d'octobre au mois de mai. Vous pouvez aussi fournir des collations santé de la maison à votre enfant.

BOÎTES À LUNCH

Nous n'avons pas de micro-ondes à l'école. Les repas chauds doivent être placés dans un thermos. Privilégier des aliments santé